Aéro Av. d Ploneurs w

Aérodrome de Lille-Marcq Av. du Général de Gaulle 59 910 Bondues www.lille-planeurs.fr contact@lille-planeurs.fr 03 20 72 40 98

Bondues, le

Mac Veigh 2. P



«Titre» «Prénom» «Nom» «Adresse_Ligne_1» N°FFVV xxxxx_Identification DGAC xxxxxx «Code_postal» «Ville»

2, me de la Baignerie 59800 VILLE FFVV NR: 1727

Monsieur et Cher Sociétaire,

Votre désir de vous former en vue d'obtenir la qualification de Pilote Remorqueur ULM (PRULM), dans les délais les plus brefs possibles, a retenu toute l'attention de notre Comité Directeur. (CD)

L'étape 1 de votre formation consistera à acquérir, si vous ne l'avez déjà, le Brevet de Pilote ULM « Multiaxes ». Pour cela notre Instructeur ULM (IULM) Georges-Henri CHEVALET est à votre disposition.

L'étape 2 de votre formation consistera à acquérir une expérience suffisante, allant jusqu'à la qualification emport passager sur notre ULM-R, pour être à même de commencer la formation PRULM

Nota : Cette « maturation » pourra être extrêmement variable d'un candidat à l'autre et prendra en compte vos pré-acquis définis au recto de cette convention, en Remarque.

Pour faciliter financièrement ces deux étapes, vous réglerez les heures de vol sur notre ULMR au 2/3 du tarif des saisons concernées. (66 euros pour 2015). Le 1/3 restant (33 euros pour 2015) sera inscrit sur un compte intitulé « Formation PRULM/ «Prénom» «Nom», ouvert pour la circonstance dans nos livres. Il cumulera ce coût résiduel de votre activité de formation ULM et sera ouvert pendant 2 ans à compter de la signature de cette convention.

A l'issue de ce délai, il faudra que votre formation soit validée par la qualification PRULM.

Pour l'étape 3, la formation PRULM, les critères d'entrée définis par notre Comité Directeur sont :

- le BPP,
- 50 heures de vol en qualité de Commandant de Bord sur planeur,
- la connaissance du Manuel d'exploitation de notre remorqueur ULM (MANEX)
- et bien sur le Brevet Pilote ULM, suivi de l'expérience suffisante évoquée en étape 2.

Quand vous vous sentirez prêt, les Instructeurs du Club, VAV et ULM, valideront cette entrée en formation PRULM.

Cette formation au remorquage sera délivrée par un Instructeur VAV possédant la qualification PRULM ou un PRULM habilité par le CD.

Les heures de vol seront prises en charge par le pilote de planeur remorqué.

Au final, après un test officiel avec un Instructeur ULM qualifié PRULM, cette formation entraînera l'obtention de la qualification de Pilote Remorqueur ULM.

Elle entraînera la prise en charge progressive par le club de votre compte « Formation PRULM/ «Prénom» «Nom», à raison d'un 1/10 euros du tarif ULM de la saison par remorqué effectué (9,9 euros pour 2015), sous réserve de s'être inscrit régulièrement sur le planning remorquage de l'association.

En cas de non validation de la formation dans les deux ans, le coût résiduel de toutes les heures de vol facturées sur le compte « Formation PRULM/ «Prénom» «Nom» sera dus à Lille Planeurs et recouvert en deux ans.

Si du fait de Lille Planeurs, les conditions n'étaient pas réunies pour que vous exerciez l'activité prévue en retour de votre formation, une solution équitable et préservant les intérêts des deux parties serait à définir par le Bureau Directeur de Lille Planeurs.

Fait à Bondues en deux exemplaires, le 2 (11 / 15

Le Candidat	Le Président du Comité Directeur
	Graces
	Georges CHEVALET

Remarque : Vos Pré-acquis personnels ou compléments à acquérir sont :

- 850 h de vol planeur. BPP de 1976 - qualité composer de 1976 - aucure activité moteur - 2 10 à 15 atteri mages en double sur SF. 28 - non laché SF 28